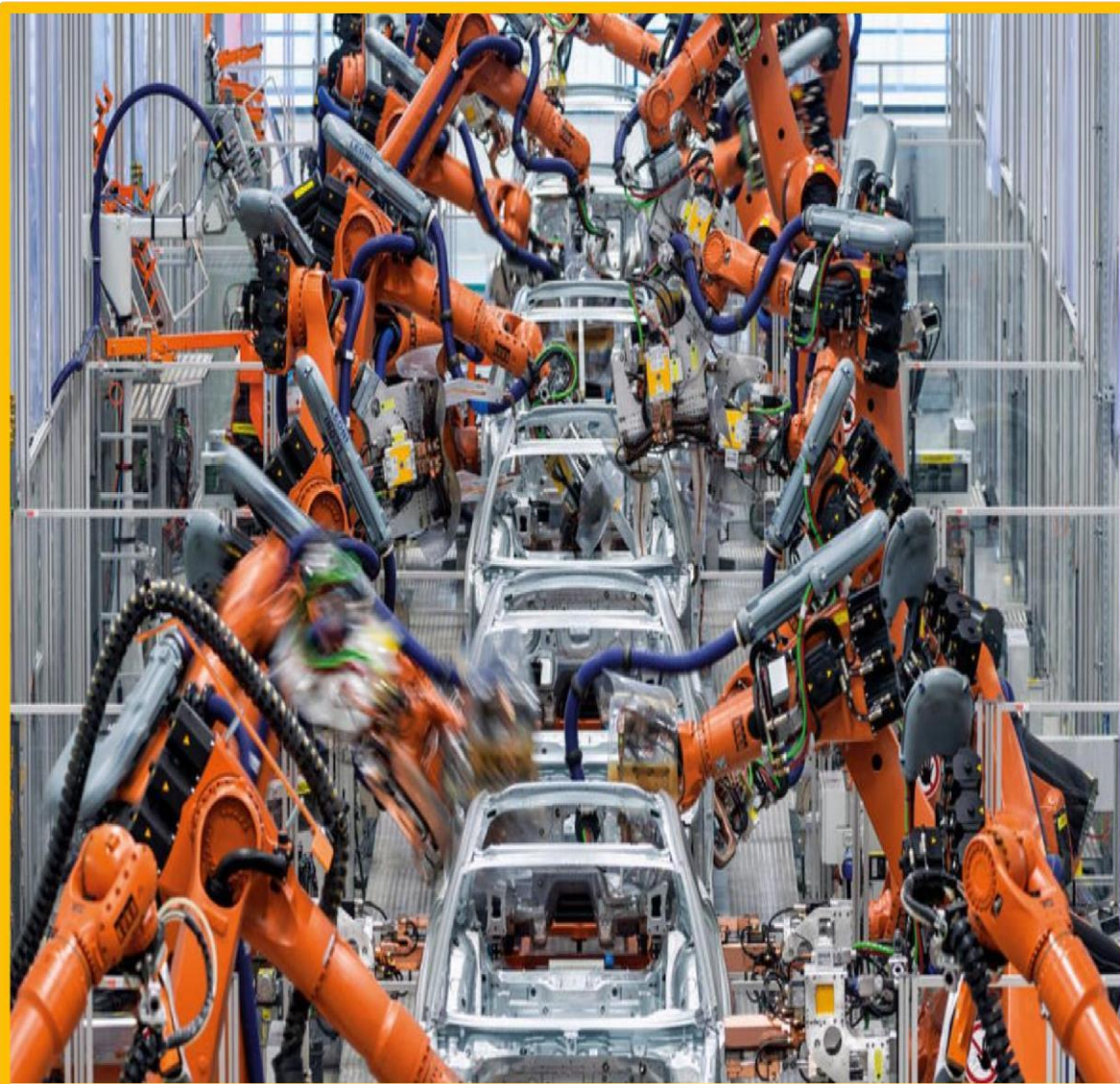


La robotisation des processus de production :  
le cas de l'automobile



**Questions**

**Q.1. A quel domaine des S.E.S. appartient cette image ?**

→ Il s'agit d'une image que l'on peut associer à l'approche économique. La science économique s'intéresse à la création de biens et services : la production. Ici il s'agit de la production de voitures

**Q.2. A partir du tableau proposé sur decodES, classez les éléments suivants :**

**1. Robots de l'usine**

→ Biens de capital fixe marchands

**2. Electricité**

→ Service de consommation intermédiaire marchand. L'usine va payer (marchand) pour ce service (caractère non matériel) afin de pouvoir alimenter les robots. Ce service est un intermédiaire pour permettre la production de voiture. Chaque KW/H n'est utilisé qu'une fois...

**3. Tôles en acier**

→ Biens de consommation intermédiaire marchands. L'usine va payer (marchand) pour acquérir cette matière première (qui a un caractère matériel) afin de pouvoir la transformer en voiture. Ce bien est un intermédiaire pour permettre la production de voiture. Chaque tôle est associée à une voiture donc utilisée une fois.

**4. Moteurs**

→ Biens de consommation intermédiaire marchands

**5. Pneus**

→ Biens de consommation intermédiaire marchands

**6. Voitures**

→ Biens de consommation finale marchands

La robotisation des processus de production : le cas  
de l'automobile

[Questions](#)



Q.3. Justifiez à partir des définitions pour vos choix 2 et 3. ⑦ Voir ci-dessus

Q.4. Si une voiture est acquise par un chauffeur de taxi votre classification (6) est-elle inchangée ? justifiez à partir d'une définition

⑦ Si la voiture est acquise par un chauffeur de taxi alors le véhicule reste matériel donc un bien et il reste également marchand car sera vendu à un prix significatif quel que soit l'acheteur. En revanche ce n'est plus un bien de consommation finale puisque la voiture participe à une activité productive déclarée et source de revenu(s) : un service de transport en général de consommation finale.

Q.5. Si vos parents achètent des pneus pour leur voiture dite « de tourisme » votre classification (5) reste-t-elle inchangée ?

⑦ La voiture d'un particulier ne sert pas à produire dans le cadre d'une activité déclarée et source de revenu. Les pneus seront associés à une voiture qui demeure un bien de consommation finale de la

*même manière que le pneu qui  
l'équipent.*